

# Retraites Cheminots

# ettre aux Retraités

Edito: 5 Décembre, les Retraités également!

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016: + 0,6%

2017: + 1,4%

2018 : + 1,6%

Janvier 2019 : -0,4%

Février 2019: 0%

Mars 2019 : + 0.8 %

Avril 2019: + 0,3 %

Mai 2019: + 0,2 %

Juin 2019 : + 0,2%

Juillet 2019: - 0,2%

Aout 2019: + 0,5%

Septembre 2019: -0,3%

Octobre 2019: + 0 %

(chiffres INSEE)

#### Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 ( moins 0,3% de *CASA*)

0.1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1er octobre 2017

0,3% au 1er janvier 2019

Les cheminots sont donc appelés à la grève à partir du 05 décembre jusqu'au retrait du projet Macron/ Delevoye de régime universel de retraite par points pour le maintien des 42 régimes existants.

Ce projet a pour seul but de diminuer le montant des pensions en jouant sur la valeur du point et sur un calcul basé sur la totalité de la carrière, ainsi qu'un allongement de la durée d'activité pour ceux qui le pourront. FO dénonce les mensonges du gouvernement et des médias à ses ordres consistant à faire croire qu'il s'agirait d'aligner les régimes spéciaux sur le régime général. Alors qu'il s'agit de détruire les 42 régimes, à commencer par le régime général, les régimes spéciaux ne concernant que 3% des salariés. Alors, OUI, la place des cheminots retraités c'est à coté des actifs en grève, dans les manifestations, et dans tous les endroits où nous serons utiles à la réussite du mouvement! Il est de bon ton chez les mêmes de rabâcher que les retraités ne sont pas concernés alors que tous éléments prouvent le contraire :

L'UCR FO l'explique une nouvelle fois dans le tract que nous reproduisons page suivante. Mais il est souvent émis l'idée, y compris par nos collègues, que la mobilisation des retraités ne serait pas déterminante. Souvenons nous que nous avons plusieurs cartes dans notre poche qu'il faut utiliser à bon escient : notre carte d'électeur et notre carte bancaire, mais surtout notre carte syndicale FO Cheminots qui nous implique dans la solidarité ouvrière, dans la solidarité entre camarades, dans tous les combats. Alors OUI, notre place est aux cotés des actifs pour, entre autres, leur rappeler comment un combat peut être perdu ou trahi comme l'ont été certaines grèves dans le passé. C'est pourquoi les grévistes doivent toujours participer activement à toutes les étapes d'un mouvement.

Et préparons nous à être attaqués de toutes parts : les Gilets Jaunes ont montré ce qu'ils pouvaient recevoir, au sens propre. La propagande anti cheminots a commencé, (mais s'est elle arrêtée un jour ? ) en dernier lieu les attaques de la Cour des Comptes dont le premier magistrat Didier Migaut émarge à près de 15 000 euros net mensuel.... contre les soi-disant privilèges exorbitants des cheminots !

A partir du 5 décembre, aucun doute, nous serons là!

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités: Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, Jean-Louis. PONNAVOY, Daniel DELMOTTE,



# **Projet Macron - Delevoye de retraite par points :**

### Les retraités sont concernés

Depuis des semaines, le président de la République, le Premier ministre et l'ensemble du gouvernement se répandent dans les médias pour tenter de vendre leur réforme des retraites.

Ils disent que la mise en place d'un régime universel par points c'est pour sauver les retraites, mais on nous a dit cela :

en 1987 quand ils ont désindexé les retraites,

en 1993 quand, dans le privé, ils ont modifié les règles en passant du calcul sur les10 meilleures années à celui sur les 25 meilleures années,

en 2003, 2010, 2018 ils ont reculé l'âge de la retraite de 60 à 62 et bientôt 63 et 64 ans.

Et il faudrait leur faire confiance quand ils affirment que les retraités ne sont pas concernés par la réforme ?

# **BIEN SÛR QUE NON!**

Comment les croire alors que le nombre de retraités va progresser et que, dans le même temps, les dépenses liées aux retraites ne devraient pas augmenter. Ils truquent, ils mentent parce qu'ils ne veulent pas dire ce qu'ils pensent tout bas :

« La retraite par points n'a qu'un objectif, la baisse de nos retraites!»

La preuve : alors que le candidat Macron avait promis en 2017 de garantir le pouvoir d'achat des retraités :

Il nous a infligé une hausse de la CSG de 1,7 point : 25% de hausse du montant de cet impôt !
Il nous a refusé la revalorisation des pensions au 1er janvier en fonction de l'inflation,

- Il nous a refusé la revalorisation des pensions au ler janvier en fonction de l'inflation pourtant garantie par le Code de la Sécurité sociale,

- Il exige 4 milliards d'économies sur les hôpitaux,

- Il refuse de garantir une personne par résident dans les EHPAD,

- Il accorde, dans le même temps 40 milliards € d'aides (CICE) au patronat et Il supprime l'ISF...

ALORS NON! Non à la contre-réforme Macron-Delevoye,
MAINTIEN de notre système de retraite par répartition
basé sur la solidarité MAINTIEN des 42 régimes!
La RETRAITE elle est à NOUS Nos aînés se sont battus
pour la gagner - On se battra pour la garder!

Nous, Retraités,
Soutenons l'appel à la grève
à partir du 5 décembre 2019 !!!

#### Changement d'adresse de la Fédération FORCE OUVRIERE des Cheminots

7 Passage Tenaille — 75014 PARIS Tél.: 01 40 52 86 04

# Numéros de téléphones utiles

À l'heure du tout informatique, il est parfois (pour ne pas dire souvent) compliqué de résoudre certains problèmes : par exemple, pour joindre par téléphone le Service aux Retraités SNCF pour leur expliquer que vous n'avez pas d'ordinateur, vous trouverez le numéro de téléphone... sur Internet!

Alors, un petit aide mémoire :

Services aux Retraités SNCF :0 809 400 110 (n° Indigo)

Action Sociale : 0 800 20 66 20

Caisse de Prévoyance : 04 95 04 04 04

#### Le vrai montant des retraites des Cheminots!

Vu les chiffres fantaisistes annoncés par la presse dès qu'il y a un mouvement à la SNCF et surtout maintenant à la veille de la grève contre la réforme Macron / Delevoye, il convient de rétablir quelques vérités. Et cela est facile vu que ces chiffres sont publiés tous les ans par notre Caisse de Prévoyance et de Retraite :

La pension moyenne annuelle brute : 25 349 €

25% des cheminots retraités touchent moins de 19 084 €

50% des cheminots retraités touchent moins de 23 320 €

Taux de remplacement brut moyen : 60,4%

Age de départ : en 2018 les agents de conduite sont partis à 53 ans et 7 mois

Les sédentaires sont partis à 58 ans et 2 mois

30% des départs en 2018 ont eu une décote

Tous les chiffres sont consultables et vérifiables sur le site internet de la Caisse de Prévoyance et de Retraite

#### AGENDA:

- 21 novembre : à l'initiative du « groupe des 9 UCR », réunion débat à Paris
- 26 novembre : réunion de la section de Tours
- 2 décembre : bureau national de l'UCR
- 5 décembre : appel à la grève reconductible contre le projet Macron Delevoye de réforme des retraites.
- 19 décembre : réunion du secrétariat des retraités à la fédération
- 13 février : réunion de la section d'Hellemmes Lille

Merci de nous envoyer compte-rendu et photos de vos réunions de sections!

#### Vie des sections

#### Rencontre annuelle des retraités cheminots FO-First

Cent dix-neuf retraités du syndicat FO-First ont participé le 14 novembre à Chatenois (67) à leur réunion annuelle dans les locaux du CCA.

Jacques Martin a d'abord succinctement rappelé les longues discussions ayant amené au rapprochement de la fédération First (ex CFTC) avec la fédération FO des cheminots. Puis, aidé par une projection de photos sur grand écran, Jacques a énuméré les sorties organisées en 2018 (une par mois en moyenne). Il a ensuite présenté celles prévues l'an prochain, auxquelles les participants peuvent d'ores et déjà s'inscrire ; 2019 se clôturera par un voyage en Afrique du Sud.

Apportant le salut fraternel de l'Union Confédérale des Retraités FO, **Paul Barbier**, - membre de son Bureau national et ancien Secrétaire national du SNUDI FO (instituteurs) - a ensuite détaillé le projet gouvernemental d'un nouveau régime universel de retraite étatisé « par points ». Il a souligné le fait que les actuels retraités seraient directement touchés et que l'UCR

FO appelait les retraités à la mobilisation au côté des salariés en activité à partir du 5 décembre.

Gérard Le Mauff a de son côté donné des précisions sur les menaces pesant consécutivement sur le régime spécial des cheminots en matière de retraites, mais aussi de Prévoyance. Il a rappelé l'histoire du régime des cheminots conquis par de durs combats de nos anciens et répondu à ceux qui, comme Mr Delevoye, le présentent





comme « contraire à l'équité ». Il a ensuite présenté les « préconisations » préoccupantes de l'audit gouvernemental sur l'avenir de la Caisse de prévoyance.

Pour sa part **Eric Falempin** est revenu sur les différentes étapes ayant conduit à la situation actuelle d'éclatement de la SNCF et à la création prochaine du Groupe Public Unifié. Il a informé des démarches de la Fédération FO des

cheminots visant à faire reconnaître sa représentativité, après un recomptage détaillé des voix obtenues par les listes FO dans l'ensemble des entreprises et filiales SNCF composant ce GPU.

Après les réponses données aux questions de l'assistance, la rencontre s'est poursuivie par l'apéritif et un repas fraternel.



#### Réunion des retraités des Services Centraux.

Mardi 19 novembre, **Thierry Robert** avait organisé une réunion de la section dans les locaux de l'Union des centraux à St Denis.

La discussion a été essentiellement consacrée à la préparation de la mobilisation à partir du 5 décembre prochain contre le projet de réforme des retraites. L'organisation d'une distribution de tracts a été proposée et l'après-midi contact a été pris pour cela avec la CGT.

Gérard Le Mauff a donné des informations utiles relatives à ce projet gouvernemental et aux préconisations de l'audit commandité par les ministres Buzin et Borne sur l'avenir de la CPRP. Il a rappelé l'appel à mobilisation pour le 5 décembre du « groupe des 9 », le tract de l'UCR et pris note des adresses des camarades intéressés par la réception de *La Lettre de l'UCR*.

La discussion s'est poursuivie autour de l'apéro et d'un repas au restaurant d'entreprise.



## Réunion des Retraités de la Région de LYON

Comme tous les premiers mercredi du mois, le 4 novembre, les retraités FO de la région de LYON se sont retrouvés pour débattre des sujets d'actualités. Ils ont apprécié l'arrivée dans leurs rangs de Jean Louis BASSET, ancien secrétaire régional de Lyon et ancien secrétaire fédéral qui vient de prendre sa retraite.

La réforme Macron / Delevoye est bien sûr détaillée et la préparation de la grève à partir du 5 décembre est débattue. Les fusions des régions Auvergne Rhône Alpes ont également été abordées. C'est d'abord une mise en adéquation des structures avec les statuts de la fédération et les structures de la boite. Il y aura ainsi une seule équipe en face de Wauquiez et de la Direction Auvergne-Rhône- Alpes. Dans ce contexte, quelle organisation pour les Retraités ?

Si les actifs ont besoin urgemment de se structurer pour faire face à l'évolution de la boite et pour faire face aux patrons, il n'en est pas de même pour nous les retraités vu que nos interlo-

cuteurs sont la CPRP, la Sécu et le Gouvernement. De plus, il parait compliqué de réunir l'ensemble des retraités d'Auvergne Rhône Alpes alors qu'on a déjà du mal à réunir les lyonnais et les stéphanois, et pas seulement à cause du football !!! le Bureau national des retraités devra se saisir de cette problématique ...

Un repas fraternel à conclu cette réunion!



#### Un peu d'histoire

#### Historique de la médecine du chemin de fer (suite)

Ce système va perdurer jusqu'à la constitution de la SNCF en 1938 et la nomination à la direction centrale du Personnel d'un médecin-conseil, coordonnant l'action des médecins-chefs des anciennes compagnies devenus « médecins-chefs de réseaux ».

La SNCF va devoir faire face aux problèmes liés à la mobilisation, puis à la guerre et à l'occupation et enfin à la libération du territoire. Pendant cette période le service médical fera son devoir sans compter ni son temps ni sa peine, notamment lors des bombardements.

Au lendemain de la guerre, les campagnes du train-radio permirent de découvrir des lésions pulmonaires liées à l'occupation, la déportation et la captivité et de les soigner. Des problèmes cardio-aortiques furent également décelés.

Des expériences de médecine liées à l'activité d'un établissement furent tentées en différents endroits avec des approches et des organisations différentes. Au début les médecins d'établissement effectuaient des vacations puis de 1945 à 1955 les postes à plein temps se généralisèrent. Les médecins d'établissement furent alors intégrés peu à peu dans la hiérarchie ferroviaire. Simples contractuels à l'origine, ils devinrent officiellement des salariés rattachés aux fonctionnaires hors statut, c'est-à-dire des fonctionnaires supérieurs.

De 1945 à 1982, la situation sanitaire générale s'était beaucoup améliorée. Les grands fléaux comme la syphilis, la tuberculose, etc. avaient régressé de façon spectaculaire. D'autres comme l'alcoolisme et le tabagisme ont régressé et le cancer fut mieux connu et combattu.

En 1982, les effectifs de médecins étaient dans la proportion de un tiers à temps complet et deux tiers à temps partiel. Bien que parfois critiquée par le personnel la médecine SNCF était une médecine préventive et de qualité.

Le 1er janvier 1984 le « libre choix » fut accordé aux cheminots en matière de soins pour ceux qui en ex-

primaient le souhait. En contrepartie ce libre choix n'était pas assorti du « tiers payant » et ne touchait finalement que peu d'agents.

Lors du Conseil d'administration du 27 octobre 1987 le représentant FO obtint le maintien du taux de 80% pour le remboursement des médicaments à vignettes bleues pour les retraités et tous les ayant droits que la direction de la SNCF voulait ramener à 40%. La CP accepta de prendre en charge les visites et consultations dans le cadre du libre choix pour le personnel en activité. Les prestations étaient remboursées à 75% comme dans le régime général au lieu de 100%. L'économie réalisée pour la CP était de 10 millions de francs.



Les premiers Médecins-Conseil de la SNCF furent :

Le Médecin-Général Henri Rouvillois de 1938 à 1957, qui fut nommé Grand-croix de la Légion d'honneur en 1946, le Docteur Serge Oberlin de 1957 à 1965, qui était également chirurgien chef de la SNCF, le Professeur Aussannare de 1965 à 1980 et le Professeur Etienne à partir de 1980.

SOURCES: La médecine et les chemins de fer en France des origines à nos jours (1830-1995) par Charles Vaillant dans la Revue d'histoire des chemins de fer, 2002. Louis Botella et Gonzalo San Geroteo Force ouvrière chez les cheminots tome 3 pages 575 à 580.

Jean Louis Ponnavoy